

Séance du 26 Janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

Date de convocation : 21 Janvier 2019

Date d'affichage : 21 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six janvier à dix heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué vingt et un janvier 2019, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORG, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| – M. BORG Gilbert | – M. CHEVALIER Jean-Luc | – Mme POITOU Rolande |
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. BOUSSIN Serge | – M. LETHUMIER Mickaël |
| – M. BORG Grégory | – Mme BOLLE Joëlle | |

Etaient absents excusés :

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège
- M. LOFFROY Bruno qui a donné pouvoir à Mme BOLLE Joëlle
- Mme HAMON qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaires de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU et Monsieur Jean-Luc CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 10 heures 35.

Monsieur BOUSSIN prend la parole et rappelle, que contrairement à ce qui s'est produit à deux reprises, le public n'a pas à intervenir lorsque le conseil municipal siège.

De même en cas d'immixtion, c'est à Monsieur le Maire qu'il appartient de gérer la situation, et, dans tous les cas, la séance doit être interrompue.

Mme BOUTISSEAU interpelle M. BOUSSIN car il aurait passé le motoculteur pour préparer le terrain au monument aux morts en vue de la plantation des végétaux sans aval du conseil municipal.

M. BOUSSIN n'apprécie pas cette remarque car il effectue ces actions bénévolement avec son propre matériel.

Ceci a été évoqué lors de la réunion de commission du 9 novembre 2018 au cours du compte rendu de la réunion de commission embellissement du 20 octobre 2018. Ceci a été revu le 4 janvier 2019 avec une partie de la commission embellissement et M. le Maire était présent.

Mme BOUTISSEAU souligne qu'il a été décidé que toute intervention même bénévole passera en conseil pour accord.

1^{er}) – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 Septembre 2018, 12 Décembre 2018 et 18 Janvier 2019.

Report au prochain conseil municipal car non mis en pièce jointe lors de la convocation.

2^{ème}) – DELEGATIONS À MONSIEUR LE MAIRE. GESTION DES DOSSIER EN COURS ET APPROBATION DE LEUR FINANCEMENT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire demande une réattribution de ses délégations pour l'achat de fournitures.
Après délibération, le conseil municipal vote :

04 POUR

07 CONTRE

0 ABSTENTION

Le conseil municipal n'attribue aucune délégation à Monsieur le Maire.

3^{ème}) – DELEGATIONS À MONSIEUR LE MAIRE. GESTION DES DOSSIER EN COURS ET APPROBATION DE LEUR FINANCEMENT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL. ACHAT DES BESOINS POUR L'AGENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIFS ET LA RÉCEPTION POUR LES VŒUX.

Le mercredi 23 janvier 2019, M. le Maire et ses deux adjoints ont recensé les dépenses à venir.
M. BOUSSIN parle d'un projet de poser une plaque en laiton sur le monument aux morts suite à la cérémonie du 11 novembre 2018.

Il propose de faire réaliser un prototype en bois avant la version définitive en laiton.

Cette plaque fera 700 mm X 400 mm et 3 mm d'épaisseur et coûterait entre 180 € et 200 €.

Il faudrait rajouter environ 100 € pour un géotextile spécial plantations pour le monument aux morts.

Le conseil municipal accepte d'ajouter ce treizième poste de dépense.

M. le Maire demande au conseil municipal une enveloppe afin de pouvoir acheter :

- Les besoins de l'agent technique, outils et vêtements ;
- Les fournitures administratives ;
- La réception pour les vœux (vin d'honneur)
- La plaque en laiton pour le monument aux morts et un géotextile.

Le conseil municipal décide de voter une somme d'environ 2 300.00 €.

Le vote :

10 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le conseil municipal a attribué une somme d'environ 2 300.00 € pour l'achat des besoins de l'agent technique, les fournitures administratives, pour la réception des vœux du Maire et l'achat de la plaque en laiton.

4^{ème}) – TRAVAUX DE TOITURE DU CAQUETOIRE AVEC DEMANDE DE SUBVENTION F.A.P.O. DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire rappelle que la demande de subvention doit arriver avant le 15 février 2019 au Conseil Départemental.

Report au prochain conseil municipal.

M. CHEVALIER demande pourquoi M. le Maire n'a pas mis de question diverses à l'ordre du jour.

Mme BOLLE demande pourquoi M. le Maire avait validé le devis Vauvelle alors que le 12 décembre 2018 cette question n'avait pas été tranchée.

M. le Maire répond que ceci avait été validé lors de la réunion du 19 avril 2018.

Mme POITOU dit que seule la demande de subvention avait été accordée lors de cette réunion.

M. le Maire coupe court, dit qu'il n'a pas le temps et clos la séance à 11h30.

Monsieur le Maire lève la séance à onze heures trente.

Le Maire
Gilbert BORGIO